



**Bureau communautaire  
Mardi 20 Septembre 2022**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de votants : 9**

**Présents :** Claude REVEL, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Myriam GAIRAUD, Gérald VALENTINI, Marie PASSIEUX, Joseph RODRIGUEZ

**Absents :** Claude VALERO, Isabelle SILHOL

**Rapporteur :** M. Claude REVEL

**Eau - Demande de subventions – Renforcement du réseau d'eau potable – Ceyras**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Suite au transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de communes du Clermontais a engagé dès 2018 l'élaboration de schémas directeurs intercommunaux. Ceux-ci ont abouti en 2021 sur un programme de travaux détaillé. Conformément à la programmation, la Communauté de Communes a décidé d'engager dès à présent les travaux identifiés prioritaires dans ces documents.

L'alimentation en eau de la commune de Saint Félix de Lodez est assurée par les forages de Rabieux, implantés sur la commune de Ceyras. Ces forages présentent, depuis de nombreuses années, des baisses de productivité conséquentes en période d'étiage, ce qui ne permet plus d'alimenter la commune en eau de façon sécurisée.

Le schéma directeur intercommunal en eau potable a permis de définir un scénario de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de St Félix de Lodez. Ce scénario consiste à alimenter partiellement la commune par les forages de Cambous, situés à Ceyras et implantés dans la nappe alluviale de la Lergue.

Cette demande de subvention porte sur la tranche 2 de ce scénario de sécurisation en eau potable de la commune de Saint Felix. Il consiste à réhabiliter et renforcer la conduite d'adduction entre le forage de

Cambous et le réservoir de Ceyras. Elle concerne l'Impasse du stade, l'avenue du Château d'eau et la rue de la Poste.

Les travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau d'eau potable sont estimés à **169 769 € HT**.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible,
- **S'ENGAGE** à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon,
- **AUTORISE** le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Le 27/09/2022

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20220927-2022-59B-AU

Date de télétransmission : 28/09/2022

Date de réception préfecture : 28/09/2022